CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES EN MODE SaaS

ENTRE:

La société AFFINITY ENGINE

Société à responsabilité limitée au capital de 45.000,00 euros, immatriculée au RCS de Vannes sous le numéros B 789 603 115, dont le siège social est situé 3 parc d'activités de Doaren Mol – 56610 ARRADON Prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Teddy MALFAIT, agissant en tant que gérant

Ci-après dénommée : le Prestataire

ET

entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société AFFINITY ENGINE,

Ci-après dénommée : le Client

D'AUTRE PART,

Le Prestataire et le Client pourront être ci-après appelés ensemble « Parties » et individuellement « Partie ».

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE:

1. La société AFFINITY ENGINE est spécialisée dans la fourniture de services informatiques en mode SaaS (« *Software as a Service* »), c'est-à-dire d'applications d'entreprise louées en ligne, auprès des e-commerçants.

AFFINITY ENGINE propose notamment un service de recommandations personnalisées sous le nom « AFFINITY ITEMS », accessible à distance par le réseau Internet.

AFFINITY ENGINE met à disposition un Module «AFFINITY ITEMS pour PRESTASHOP» simplifiant l'intégration du service de recommandations personnalisées avec les sites Internet construits sur la plateforme logicielle libre Prestashop.

2. Le Client souhaite recourir à une solution informatique externe en vue de proposer aux utilisateurs de son site Internet construit sur la plateforme logicielle libre Prestashop des produits et contenus adaptés à leurs besoins. Il s'est à ce titre déclarée intéressée par le service de recommandations personnalisées « AFFINITY ITEMS ».

Le Client reconnait avoir reçu de la société AFFINITY ENGINE toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du service de recommandations personnalisées « AFFINITY ITEMS » à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Le Client reconnait avoir reçu de la société AFFINITY ENGINE toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation Module « AFFINITY ITEMS pour PRESTASHOP » avec sa propre solution technique basée sur la plateforme logicielle libre Prestashop et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

3. Compte tenu de ces éléments, le Client et le Prestataire ont décidé de formaliser leur relation au sein du présent accord.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – Définitions

Chaque fois qu'ils seront utilisés dans le présent contrat, les termes suivants auront le sens défini ci-après :

Contrat : désigne le présent document et l'ensemble de ses annexes.

Données : désigne l'ensemble des informations et des données récolté *via* le site Internet du Client, puis transmis au Prestataire et traité par la Solution. Aucune donnée de santé ne pourra transiter *via* le Service applicatif, le Prestataire ne disposant pas de l'agrément ministériel requis pour héberger de telles données.

Données élaborées : désigne le résultat du traitement des Données effectué par le Prestataire.

Module : désigne le module « AFFINITY ITEMS pour PRESTASHOP » développé par AFFINITY ENGINE et validé par PRESTASHOP. Le module simplifie l'intégration du service de recommandations personnalisées avec les sites Internet construits sur la plateforme logicielle libre Prestashop.

Recommandations: désigne le résultat d'une requête transmise par le site Internet du Client au Prestataire concernant l'un de ses Utilisateurs finaux et consistant en une liste de produits ou contenus diffusée sur le site Internet du Client. Les recommandations sont élaborées à partir des Données par la Solution du Prestataire.

Service applicatif : désigne le service de recommandations personnalisées « AFFINITY ITEMS » fourni en mode SaaS par le Prestataire en exécution du Contrat, permettant l'utilisation de la Solution par le Client.

Solution : désigne la solution informatique dont les fonctions opérationnelles sont définies en **Annexe 1** et mise à disposition du Client dans le cadre du Service applicatif objet du Contrat.

Utilisateurs finaux : désigne les utilisateurs, personnes physiques ou morales, du site Internet ou de tout autre solution informatique du Client.

ARTICLE 2 – Objet

Le Contrat a pour objet la fourniture par le Prestataire au Client, qui l'accepte, du Service applicatif via le Module.

A ce titre, le Prestataire consent au Client, qui l'accepte, dans les conditions et obligations déterminées au présent Contrat :

- un droit d'accès au Service applicatif pour l'utilisation de la Solution ;
- un droit d'utilisation de la Solution et du Module.

Le Prestataire s'engage par ailleurs au titre du présent contrat à fournir au Client des prestations de support dans la limite des conditions définies en **Annexe 3.**

Le Client est en outre informé que le Service applicatif est compatible avec un ensemble de services ou d'options d'adaptations fonctionnelles ou métier que le Prestataire est en mesure de fournir. Ces services feront l'objet d'un devis séparé.

ARTICLE 3 – Entrée en vigueur et durée du Contrat

3.1 Le présent Contrat entrera en vigueur à compter de la souscription du Client au Service applicatif via le Module.

Toutefois, le Client ne pourra accéder au Service applicatif qu'à compter de la finalisation du paramétrage du Module « AFFINITY ITEMS pour PRESTASHOP » sur le serveur de son site Internet.

3.2 Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il pourra être résilié par le Prestataire, par courrier électronique ou *via* l'interface d'administration, à tout moment, moyennant le respect d'un délai de préavis de soixante (60) jours.

Le Client pourra mettre un terme au Contrat à tout moment, sans avoir à respecter un délai de préavis, en désinstallant le module « AFFINITY ITEMS pour PRESTASHOP » et en procédant à une demande expresse d'effacement des Données adressée au Prestataire *via* l'interface d'administration.

Le Client pourra également mettre un terme au Contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, à tout moment, sans avoir à respecter un délai de préavis. Dans cette hypothèse, il est expressément convenu que l'accès au Service applicatif ne prendra effectivement fin que le lendemain de la réception de la lettre recommandée avec avis de réception à douze (12) heures.

Par conséquent, les Recommandations comptabilisées entre la réception de la lettre recommandée avec avis de réception par le Prestataire et la fin effective du Service applicatif seront facturées par le Prestataire au Client dans les conditions de l'article 9.

- **3.3** Aucune indemnité ne sera due à l'une ou l'autre des Parties à la fin du présent Contrat.
- **3.4** Si le Client met un terme au contrat dans les deux (2) premiers mois de la souscription au Service applicatif, le Prestataire s'engage à ne pas lui facturer les Recommandations émises durant le mois au cours duquel le Contrat a pris fin.

En cas de nouvelle souscription au Service applicatif par le Client, ce dernier reconnait et accepte expressément qu'il ne pourra bénéficier une nouvelle fois des dispositions de la clause précédente.

ARTICLE 4 – Accès au Service applicatif

4.1 Le Service applicatif est accessible par le biais d'une connexion Internet grâce à l'installation sur le serveur du site Internet du Client du Module « AFFINITY ITEMS pour PRESTASHOP ».

Le Prestataire garantit un accès au Service et une exécution de ce dernier conformément aux dispositions du Service Level Agreement (ci-après désigné par le « *SLA* ») figurant en **Annexe 2**.

4.2 Le Client reconnaît avoir été informé par le Prestataire de l'ensemble des prérequis techniques nécessaires à l'utilisation du Service applicatif.

Il appartient par conséquent au Client de s'assurer que les matériels dont il dispose, notamment ses logiciels d'interrogations et/ou ses moyens de connexion sont susceptibles d'utiliser avec toute l'efficacité requise le Module et la Solution. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service applicatif dus aux performances des matériels du Client.

- **4.3** Le Client est averti que la connexion au Service applicatif s'effectue *via* le réseau Internet. Le Client est par ailleurs informé des aléas techniques inhérents à Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. Par conséquent, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service applicatif dus à des perturbations du réseau Internet.
- **4.4** L'accès au Service applicatif peut être momentanément interrompu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme technique du Prestataire. Dans cette hypothèse, le Client sera informé par courriel 48 heures à l'avance. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.
- **4.5** En cas de faille de sécurité constatée par le Prestataire, de nature à compromettre gravement la sécurité du Service applicatif et des Données, le Prestataire pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée du Service applicatif afin de remédier à la faille de sécurité dans les meilleurs délais. Dans cette hypothèse, le Client ne pourra réclamer aucune indemnité ni mettre en jeu la responsabilité du Prestataire pour quelque cause que ce soit.

Article 5 – Licence d'utilisation

- **5.1** Au titre du présent Contrat, le Prestataire concède au Client :
 - un droit d'accès non exclusif, non cessible et non transférable au Service applicatif, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier ;
 - un droit d'utilisation non exclusif, non cessible et non transférable du Module et de la Solution, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier.

Le Service applicatif pourra être utilisé à titre commercial.

Le Client s'engage à utiliser le Service applicatif, le Module et la Solution conformément à leurs fonctionnalités. En particulier, la licence d'utilisation relative à la Solution n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'accès au Service applicatif en mode SaaS pour son site Internet, à l'exclusion de toute autre finalité et de tout autre site Internet.

5.2 Le Prestataire est et demeure seul titulaire de l'ensemble des droits de propriété relatifs à tout élément du Service applicatif, du Module et de la Solution mis à disposition du Client.

En particulier, le présent Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur la Solution, qui demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire. La mise à disposition temporaire de la Solution dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être considérée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, le Client s'interdit expressément, sans que cette liste soit limitative :

- de reproduire tout élément de la Solution, ou toute documentation la concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit;
- de traduire, d'adapter, d'arranger, de modifier, de diffuser la Solution ;
- de céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence ou de tout autre contrat qui aurait pour objet ou finalité le transfert desdits droits et obligations.
- **5.3** Toute correction et/ou évolution de la Solution sera soumise aux dispositions de l'article 5.

ARTICLE 6 – Traitement des Données

6.1 Le Client est et demeure seul titulaire de l'ensemble des droits sur les Données traitées dans le cadre du Service applicatif.

En tant que de besoin, le Client concède à titre gratuit au Prestataire le droit nonexclusif, pour le monde entier, de stocker, traiter, mettre en cache, copier et afficher les Données aux fins de l'exécution du présent Contrat.

Le Client reconnait en outre expressément que le Prestataire pourra, sous réserve de leur anonymisation et du respect de la législation relative aux données personnelles, utiliser les Données dans le cadre notamment de travaux de recherche et développement, de statistiques et de présentations.

Le Client déclare et garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exploitation des Données dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et qu'il peut librement concéder au Prestataire les droits définies dans les termes susvisés.

Par conséquent, le Client s'engage à garantir le Prestataire contre toute action qui serait engagée à son encontre, ou toute plainte qui serait déposée contre lui, par un tiers pour une atteinte à ses droits du fait de l'exploitation des Données dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

6.2 Si les Données transmises par le Client au Prestataire aux fins d'utilisation du Service applicatif comportent des données à caractère personnel, le Client garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent aux termes de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles.

Le Prestataire informe le Client que les Données seront stockées sur l'un des Datacenter du Prestataire localisé sur le territoire de l'Union européenne.

Au sens de l'article 3 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client est seul responsable du traitement informatique des Données personnelles réalisé au titre du présent Contrat. Le Prestataire attire dès lors l'attention du Client sur ses obligations déclaratives auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés eu égard au traitement des Données réalisé dans le cadre du présent Contrat.

Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable du non-respect par le Client de ses obligations légales ou conventionnelles au regard des Données personnelles.

Par conséquent, le Client s'engage à garantir le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et stockées *via* le Service applicatif.

6.3 Le Client est et demeure seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données qu'il transmet aux fins d'utilisation du Service applicatif.

Le Client reconnait expressément que le Prestataire ne peut matériellement et juridiquement effectuer un contrôle du contenu des Données qui transitent par l'intermédiaire du Service applicatif.

Par conséquent, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de réception ou d'émission de Données non conformes à la législation en vigueur.

6.4 Chacune des Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données.

Nonobstant les propos susvisés, le Client est et demeure seul responsable de la sécurité des Données et de leur sauvegarde.

Par conséquent, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte, altération ou destruction éventuelle des Données.

Le Client reconnait en outre expressément que le Service applicatif du Prestataire ne constitue pas un coffre-fort électronique permettant d'archiver, d'indexer et de restituer les Données.

Les Données seront effacées de la plateforme technique du Prestataire trois (3) mois après que le Client ait notifié au Prestataire sa volonté que soit procédé à l'effacement des Données, soit au moment de la désinstallation du plug-in « AFFINITY ITEMS » *via* l'interface d'administration, soit par lettre recommandée avec avis de réception.

6.5 Le Prestataire est seul titulaire de l'ensemble des droits portant sur les Données élaborées *via* la Solution à partir des Données du client.

A ce titre, le Prestataire pourra conserver sans limitation de durée à compter de la fin du présent Contrat les Données élaborées et les utiliser dans le cadre de travaux de recherche et développement, de statistiques et de présentations, ce sous réserve de leur anonymisation et du respect de la législation relative aux données personnelles.

ARTICLE 7 – Responsabilité

7.1 Conformément au préambule, le Client reconnait avoir reçu du Prestataire toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Service applicatif à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Le Prestataire s'engage à fournir le Service applicatif conformément aux règles de l'art et en professionnel diligent.

Le Client est informé qu'il pourra suivre l'impact des Recommandations sur son activité *via* son interface de gestion.

- Le Prestataire ne fait néanmoins aucune garantie expresse ou implicite de qualité marchande de la Recommandation ou d'adéquation du Service applicatif à un objectif particulier. Le Prestataire ne garantit pas les résultats du Service applicatif et n'est à ce titre tenu qu'à une obligation de moyens.
- **7.2** Par conséquent, le Prestataire est responsable de tout préjudice direct qui aurait pour seule origine :
 - une faute de sa part,
 - une non-conformité du Service applicatif au SLA.
- **7.3** En cas de faute du Prestataire prouvée par le Client, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et de ses suites.

Par dommages indirects, les Parties se réfèrent notamment, sans que cette liste soit limitative, à tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de

Données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive du présent Contrat.

7.4 Le Client est seul responsable des relations qu'il entretient avec ses Utilisateurs finaux.

Le Client est également responsable des conditions dans lesquelles il utilise le Service applicatif ainsi que du respect de la réglementation applicable à son activité.

En particulier, le Prestataire n'est en aucun cas responsable de la conformité à la législation des produits et/ou contenus du Client recommandés aux Utilisateurs finaux dans le cadre du Service applicatif.

Par conséquent, le Client s'engage à garantir le Prestataire contre toute action qui serait engagée à son encontre, ou toute plainte qui serait déposée contre lui, par un tiers, qu'il s'agisse d'un Utilisateur final ou non, du fait de l'utilisation par le Client du Service applicatif, excepté si cette action ou plainte a pour seule origine une faute du Prestataire.

7.5 En tout état de cause, il est expressément convenu que la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée pour un montant supérieur à la somme des trois (3) dernières factures mensuelles adressées au Client.

ARTICLE 8 – Force majeure

La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties ne pourra être mise en cause en cas de force majeure.

Par force majeure, il faut entendre tout évènement tel que ceux habituellement retenus par la jurisprudence française.

ARTICLE 9 – Conditions financières

9.1 En contrepartie de la fourniture du Service applicatif ainsi que des prestations de support telles que définies en **Annexe 3**, le Client versera au Prestataire une somme calculée en fonction du nombre de Recommandations émises au cours du mois écoulé.

La rémunération du Prestataire est basée sur un prix unitaire HT par Recommandation établi selon le barème dégressif suivant :

Nombre de Recommandations émises par mois	Prix en euros HT pour 1000 Recommandations
De 0 à 20 000	1,8
De 20 001 à 100 000	1,6
De 100 001 à 500 000	1,5
De 500 001 à 1 000 000	1,4
De 1 000 001 à 5 000 000	1,3
De 5 000 001 à 15 000 000	1,2
De 15 000 001 à 1 000 000 000	1,0

IMPORTANT: la grille tarifaire suivante s'entend par tranche marginale de consommation. Par exemple, un site qui consommerait 50 000 recommandations dans le mois sera facturé 1,8€/1000 pour les 20 000 premières recommandations (soit 36€), puis 1,6€/1000 pour les 30 000 recommandations suivantes (soit 48€), soit un total de 84 € HT.

Ce prix ne comprend pas le coût des télécommunications et d'accès à Internet permettant l'utilisation du Service applicatif, qui restent à la charge exclusive du Client.

Le nombre de Recommandations décomptées est remis à zéro à l'issue de chaque échéance mensuelle.

9.2 Le paiement s'effectue au choix du Client par prélèvement automatique sur carte bancaire ou par tout autre mode de paiement préalablement accepté au cas par cas par le Prestataire avant la date limite de paiement.

Dans le cas d'un paiement par prélèvement automatique sur carte bancaire, le Client communique au Prestataire son numéro de carte bancaire, sa date de validité et le cryptogramme visuel associé au moment de la souscription au Service applicatif.

Afin de sécuriser les paiements, le Prestataire utilise le service de paiement sécurisé Payline. Toutes les informations de la carte bancaire du Client sont codées, interdisant de fait toute propagation desdites informations en claire sur le Web. Les informations de la carte bancaire du Client ne sont pas connues du Prestataire mais seulement de Payline.

A chaque échéance mensuelle, le Prestataire transmettra au Client une facture détaillée, accompagnée d'un reporting faisant apparaître le nombre de Recommandations émises au cours du mois écoulé.

En cas de prélèvement automatique sur carte bancaire, le Client sera prélevé à chaque échéance mensuelle de la somme correspondant au nombre de Recommandations émises au cours du mois écoulé.

Les Parties conviennent que le paiement des sommes dues devra intervenir en tout état de cause dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de non respect du délai de paiement, le Client est informé que le Service applicatif sera automatiquement suspendu par le Prestataire.

9.3 En outre, en cas de retard de paiement, il sera appliqué dès le premier jour qui suit la date de paiement convenue entre les Parties, et sans qu'il soit besoin d'adresser une mise en demeure ou un quelconque rappel, des pénalités au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal applicable au jour de la date de la facture.

Le Client sera en outre redevable de plein droit, pour chaque facture non réglée à l'échéance prévue, d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice pour le Prestataire de toute demande d'indemnisation complémentaire à ce titre dans le cas où les frais de recouvrement engagés seraient supérieurs à cette indemnité.

ARTICLE 10 – Références

Au titre du présent Contrat, le Client reconnait et accepte expressément que sa dénomination sociale, son nom commercial ainsi que son logo pourront être reproduits et représentés par le Prestataire sur son site Internet ainsi que sur des supports papiers (plaquettes, brochures...) dans le cadre de sa politique de communication.

ARTICLE 11 – Dispositions diverses

- **11.1** Toute modification au présent Contrat ne pourra être prise en compte qu'après signature d'un avenant par les deux Parties.
- **11.2** La nullité de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, pour quelque motif que ce soit, n'affectera en rien la validité des autres clauses du Contrat.
- **11.3** Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'un quelconque de ses droits en vertu du présent Contrat, ne pourra pas être interprété, quelle que soit la durée, l'importance ou la fréquence de cette tolérance, comme un abandon de son droit à faire observer ultérieurement, à tout moment, chacune des clauses et conditions du présent Contrat.

ARTICLE 12 – Droit applicable et clause attributive de juridiction

12.1 Le présent Contrat est régi par le droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de rédaction du Contrat en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

12.2 Tous les litiges relatifs à l'interprétation, l'exécution, ou la validité du présent Contrat seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Vannes, même en cas de référé, d'appel en garantie, de pluralité d'instances ou de parties, ou de demande incidente.

ANNEXE 1: FONCTIONS OPERATIONNELLES

Pour un client e-commerçant :

- enregistrement d'un client

Pour un site appartenant à un client :

- enregistrement d'un site
- obtention des informations d'un site
- suppression d'un site et suppression des données associées

Pour les serveurs associés à un site :

- définir la liste des serveurs autorisés
- obtenir la liste des serveurs autorisés

Pour les notifications :

- marquer les notifications comme lues

Pour les invités et les membres utilisateurs :

- lier un membre et un invité
- enregistrer une ou plusieurs actions d'un ou plusieurs invités ou membres

Pour les catégories et les produits :

- enregistrer, modifier et supprimer une ou plusieurs catégories de produit
- enregistrer, modifier et supprimer un ou plusieurs produits

Pour les recommandations :

- recommandation de produits
 - o pour la page d'accueil
 - o pour les pages de catégorie
 - o pour les pages de résultat de recherche
 - o pour les pages produit
 - o pour le panier
 - o pour la barre latérale gauche
 - o pour la barre latérale droite

ANNEXE 2 : SERVICE LEVEL AGREEMENT

- Taux de disponibilité minimal mensuel du Service : 99,5 %
- Temps maximal moyen pour obtenir une Recommandation : 100 ms (hors temps de transfert des Données)
- Nombre maximal de demandes de recommandations par seconde : 100

ANNEXE 3: SUPPORT DU CLIENT

- Pour être supporté :
 - o le Client doit être utilisateur du Module et de la Solution
 - o le site Internet objet du contrat doit être basé sur la plateforme logicielle libre Prestashop dans une version compatible avec le Module
 - o le Module ne doit pas être modifié par le Client
- Accès au support :
 - La documentation en ligne du Module est accessible :
 - En français sur: http://developer.affinity-engine.fr/affinityitems/prestashop/wikis/fr-home
 - En anglais: http://developer.affinity-engine.fr/affinityitems/prestashop/wikis/en-home
 - o La documentation en ligne de l'API est accessible :
 - En français sur : http://developer.affinity-engine.fr/affinityitems/api/wikis/fr-home
 - En anglais sur: http://developer.affinity-engine.fr/affinityitems/api/wikis/en-home
 - Le support par Tchat est accessible en français et en anglais depuis la page d'accueil du site d'Affinity Engine <u>www.affinity-engine.fr</u> ou depuis la page d'accueil du site développeur : http://developer.affinity-engine.fr/
 - Le support par email est accessible en français et en anglais sur mathieu@affinity-engine.fr